



Sommet sur le développement des régions

**Le développement des régions
par les régions**

▲ Outil de réflexion

TOURNÉE PROVINCIALE
DE CONSULTATIONS EN RÉGIONS

Septembre 2015



Table des matières

Mise en contexte	3
Les constats de Dalhousie 2014	3
Évolution de la gestion des finances publiques	3
Définition du développement des régions	4
Préoccupations et orientations	4
Les différents paliers de gouvernement comme faisant partie de la solution	5
Travailler ensemble	5
Pistes de réflexion	5
Les modèles de développement	6
État de la situation	6
La démographie du Nouveau-Brunswick	7
L'organisation politique du territoire	9
Complémentarité rurale-urbaine	10
L'aménagement et l'utilisation du territoire	12
Les infrastructures	12
La recherche et l'innovation en milieu rural	13
Les conséquences du statu quo	14
Les pistes de solution	14
Une bonne stratégie de développement pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick	15

Mise en contexte

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) a pris l'initiative en 2014 d'organiser le Sommet sur le développement des régions, et collabore depuis l'automne dernier avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick ainsi que l'Association des cités du Nouveau-Brunswick (ACNB) afin d'organiser une Tournée provinciale de consultations en région ainsi qu'un second Sommet sur le développement des régions qui aura lieu à Miramichi les 13 et 14 novembre 2015.

L'initiative vise à encourager les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada ainsi que les citoyens des régions de la province à revoir, ensemble, les modèles de développement socioéconomique des régions de la province. De plus, l'initiative souhaite engendrer un enthousiasme, un engagement et une mobilisation des citoyens dans la prise en charge du développement de leur région et de leur communauté.

La première étape du Sommet a eu lieu à Dalhousie les 13 et 14 juin 2014. Cent soixante (160) intervenants du milieu municipal, du monde des affaires et du milieu associatif ont convergé vers Dalhousie pour discuter pendant deux jours des grandes orientations que devraient comporter une politique de développement socioéconomique susceptible de relancer l'économie des régions du Nouveau-Brunswick.

Grâce aux présentations d'intervenants et de chercheurs dans les domaines de l'économie et des politiques publiques, complétées par des panels de discussions composés de personnes actives dans leurs communautés et des occasions d'échanges, le Sommet a permis aux intervenants de faire le point sur la situation socioéconomique actuelle du Nouveau-Brunswick et de ses régions, de réfléchir aux éléments qu'une stratégie de développement des régions pourrait comporter et d'échanger leurs perspectives sur l'économie de leurs régions.

Les constats de Dalhousie 2014

ÉVOLUTION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Entre les années 60 et le début du vingt et unième siècle, il n'y a pas que l'approche des gouvernements au développement économique qui a changé. La philosophie de gestion des fonds publics par les gouvernements s'est aussi considérablement transformée, modifiant tout aussi radicalement l'environnement politique et économique de mise en œuvre du développement social et économique, tant au Canada qu'au Nouveau-Brunswick.

La situation financière très précaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick et la priorité du gouvernement fédéral accordée à l'équilibre budgétaire ont rendu difficile l'accès à l'aide financière des deux paliers de gouvernement aux initiatives de développement socioéconomique.

Malgré ce contexte difficile, les participants au Sommet de Dalhousie ont exprimé leur confiance et leur enthousiasme à une volonté collective de travailler ensemble à la prise en charge et à la responsabilisation des régions afin qu'elles puissent assumer leur propre développement.

Au Canada avant les années 60, les politiques de développement étaient principalement axées sur la colonisation du territoire et donc sur son occupation de manière dispersée, associée à un mode de vie rural. L'adoption de la loi sur l'Aménagement rural et le développement agricole (ARDA), au début des années 60, mita quant à elle sur des programmes et mesures incitatifs à l'industrialisation et à l'urbanisation de certaines régions de la province considérées comme des « pôles de croissances ». Les Conseils régionaux d'aménagement (CRAN, CRANO, CRASE), créés dans le cadre de l'ARDA, jouèrent cependant un rôle dans la résistance à cette approche du développement qui contribuait à dévitaliser les régions rurales de la province.

Une approche distincte fut donc adoptée à partir des années 70, celle-ci mettant l'accent sur des politiques sectorielles axées sur des domaines industriels spécifiques. Certains programmes et structures basés sur une approche territoriale ou régionale existent aussi au niveau fédéral (APÉCA, CBDC, RDÉE), provincial (Bureaux régionaux d'Opportunités Nouveau-Brunswick, Société de développement régional (SDR), incluant le Fond du Nord et celui de Miramichi) et, de manière plus éparse, municipal (corporations ou agences de développement local ou régional).

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) définit le développement régional comme « un effort global pour réduire les disparités régionales par le soutien de l'activité économique (emploi et création de richesse) des régions ».

Il existe toutefois d'autres visions.

Certaines approches au développement des régions réduisent l'accent mis sur les disparités régionales pour plutôt tenir compte des particularités des régions en cultivant leurs différences et leurs approches spécifiques à l'économie. Elles peuvent ainsi miser sur des indicateurs complémentaires à la croissance, au revenu et à l'emploi pour ne pas négliger des activités économiques importantes au bien-être de la communauté, mais qui n'opèrent pas nécessairement dans une optique de croissance. En ce sens, le développement axé sur une région permet d'aller au-delà des approches économiques classiques (pôles de croissance, politiques sectorielles, etc.) en misant sur les ressources locales (humaines, naturelles, culturelles, réseaux, etc.) présentes sur un territoire. Cette approche est susceptible de rehausser les occasions économiques et d'ainsi améliorer les conditions sociales de ses habitants de manière durable.

Préoccupations et orientations

Malgré la perspective plutôt sombre des finances publiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick, un certain optimisme s'est dégagé des discussions au Sommet de Dalhousie. Cet optimisme se fonde sur une volonté de travailler à améliorer la situation du Nouveau-Brunswick, un objectif réalisable si les orientations retenues misent sur les forces vives et les caractéristiques des régions de la province.

LES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT COMME FAISANT PARTIE DE LA SOLUTION

Le morcellement de la gouvernance locale (territoires non municipalisés et petites municipalités disposant de peu de ressources) a été identifié comme l'une des barrières les plus importantes à la prise en charge du développement au niveau local et régional. L'objectif de renforcement de la gouvernance locale sur tout le territoire, et de renforcement des structures de coordination régionale à travers la province, a d'ailleurs été réaffirmé.

Une prise en charge et une responsabilisation des régions ne doit pas équivaloir à une désresponsabilisation et à un retrait du gouvernement provincial, mais plutôt à une restructuration des prises de décision en matière de développement afin d'habiliter les régions à y participer.

Les participants à la rencontre de Dalhousie ont manifesté une volonté que la province demeure impliquée dans l'enjeu du développement économique, en établissant, entre autres, une stratégie qui donnerait aux régions les moyens, les structures et les outils pour établir leurs propres plans de développement, dont les lignes directrices et les orientations seraient élaborées par les régions en collaboration avec le gouvernement provincial.

Certains commentaires soutenaient la nécessité d'encourager une participation provinciale diversifiée (communautés francophones, anglophones, autochtones, nouveaux arrivants, jeunes, urbains, ruraux, etc.) au processus d'élaboration d'une stratégie de développement des régions, tout en visant à ce que cette politique permette à chaque région de créer la forme et la structure de gouvernance appropriée pour son territoire.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Un appel fort à la concertation, au partenariat et à la mise en réseau s'est dégagé du Sommet de Dalhousie, ainsi que des mécanismes pour faciliter l'accès au capital comme moyens d'encourager l'entrepreneuriat, qu'il soit collectif ou individuel.

Les participants ont aussi signalé qu'ils souhaitent prioriser et encourager un entrepreneuriat qui soit axés sur une perspective de développement durable, au niveau social, économique et environnemental, et qui fasse un équilibre entre l'apport des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME), en priorisant la création de ces dernières. Compte tenu de l'accent mis sur le développement durable, les discussions sur les secteurs économiques ont priorisé des perspectives nuancées sur le développement des ressources naturelles, tout en misant sur une approche multisectorielle et transversale afin de ne pas « mettre tous nos œufs dans le même panier »

Pistes de réflexion

La pleine municipalisation de la province n'est pas suffisante pour mettre en place des stratégies de développement : des structures régionales seraient nécessaires car des petites municipalités peuvent difficilement travailler seules, faute de ressources suffisantes. Il faut dépasser les guerres de clocher et considérer positivement les succès des municipalités et des communautés voisines.

D'autres pistes de réflexions à considérer pour la suite du processus incluent l'articulation de la complémentarité rurale-urbaine, illustrée par l'appel au « droit à la ruralité » du maire de Kedgwick, qui a inspiré la tenue de ce Sommet, ainsi que par l'appel, lancé lors du Sommet par le maire de Dieppe, pour la reconnaissance et la promotion de l'urbanité. Il s'agira donc de trouver un moyen de reconnaître la place de la ruralité, dans toute sa diversité, dans l'espace économique néobrunswickois, tout en renforçant les liens entre les communautés rurales et les communautés urbaines de chaque région. Il existe déjà, toutefois, une grande proximité rurale/urbaine au Nouveau-Brunswick, que ce soit sur le plan géographique ou encore par les connexions facilitées par les technologies.

Moncton-Fredericton-Saint-Jean, souvent appelé, à tort ou à raison, le « triangle d'or », s'accapare actuellement une bonne partie de la croissance économique observée dans la province. Sans ralentir la croissance économique de ces pôles, comment peut-on développer les régions de la province en complémentarité de la prospérité des trois plus grandes villes du Nouveau-Brunswick.

Les modèles de développement

L'accent mis sur la croissance économique ne conduit pas toujours à une amélioration des conditions de vie. Lorsque la croissance du produit intérieur brute (PIB) est le seul facteur pris en compte, et que l'accent est mis sur l'exploitation accrue des ressources naturelles, des dommages sociaux et environnementaux sont parfois ignorés (diminution des stocks de pêche, épuisement des ressources minières, pollution de l'air et de l'eau liée à certaines activités, etc.). De plus, les retombées directes pour les communautés peuvent aussi être affectées par la mécanisation des activités.

D'autres modèles de développement émergent cependant (développement durable, global, intégré, humain, communautaire, etc.) pour tenir compte des éléments qui influencent la qualité de vie des habitants. Ces modèles impliquent habituellement l'intégration des conditions de vie et de l'ensemble des activités sur un territoire donné, en mettant l'accent sur le bien-être et la vitalité des communautés en interaction avec leur environnement.

ÉTAT DE LA SITUATION

Centré sur l'exploitation industrielle des ressources naturelles en milieu rural et sur la transformation de ces ressources en milieu plus urbain, le modèle de développement du Nouveau-Brunswick a été axé, depuis les années 1960, sur l'industrialisation et l'urbanisation ainsi que sur les régions urbaines comme pôles de croissance de la province.

Avec l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick est toutefois la province canadienne la plus rurale au Canada. Ce n'est que depuis plus ou moins une décennie qu'une faible majorité (52% selon Statistiques Canada) de la population vit en région urbaine. Statistiques Canada identifie une région rurale lorsque la population d'une communauté est inférieure à mille habitants et que la densité de sa population inférieure à 400 personnes par kilomètre carré.

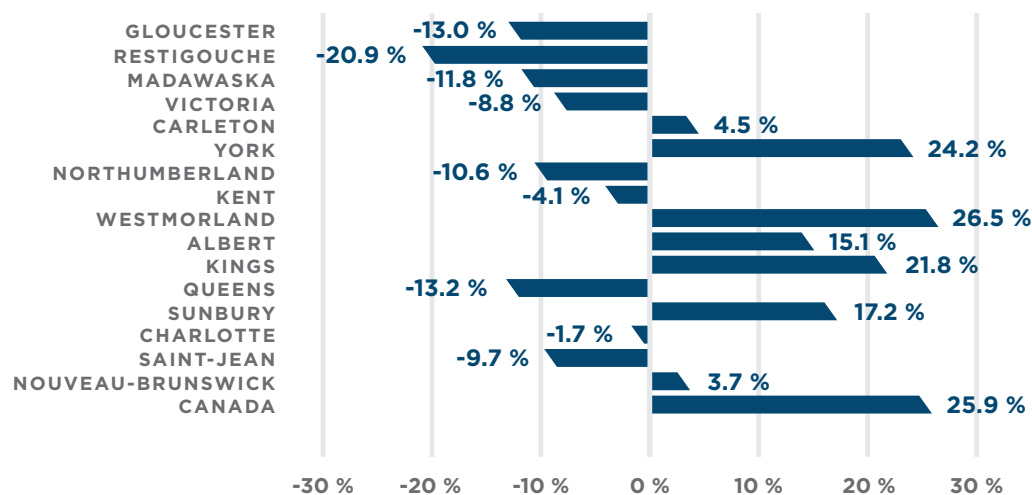
La définition et la perception de la ruralité sont souvent, toutefois, une question de perspective : vu d'Ottawa, toute la province du Nouveau-Brunswick peut être considérée rurale, alors que vu de la province, il est plus courant de définir plusieurs communautés de la province comme étant des agglomérations urbaines.

La démographie du Nouveau-Brunswick

La majorité de la population du Nouveau-Brunswick se retrouve dans les sept plus grandes agglomérations de recensement de la province (Moncton-Dieppe, Saint-Jean, Fredericton, Bathurst, Miramichi, Edmundston et Campbellton). Une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistiques Canada, comprend la municipalité en question, mais également des communautés voisines, incorporées ou non. En 2011, plus de 61 pour cent de la population se trouvait dans un de ces sept centres urbains et près de la moitié, 48 % se retrouvaient dans les trois agglomérations les plus peuplées. Parmi le groupe de sept centres urbains, ce ne sont que ces trois agglomérations qui ont connu une croissance de la population entre 2006 et 2011. Les quatre plus petites agglomérations ont toutes connu une décroissance démographique.

Si l'on étudie la variation de la population sur 25 ans, de 1986 à 2011 (Figure 1), on remarque que la croissance démographique au Nouveau-Brunswick (3,7%) fut beaucoup plus faible qu'au Canada (25,9%). En fait, un seul comté du Nouveau-Brunswick, Westmorland, a connu une croissance supérieure à la moyenne nationale. Neuf comtés ont connu une décroissance alors que six, essentiellement autour des trois plus grands centres urbains de la province, ont connu une croissance. Notons que le comté de Saint-Jean a connu une importante décroissance (-9,7%).

FIGURE 1 : VARIATION DE LA POPULATION, CANADA, N.-B. ET COMTÉS, 1986 À 2011



SOURCE : STATISTIQUES CANADA, RECENSEMENTS

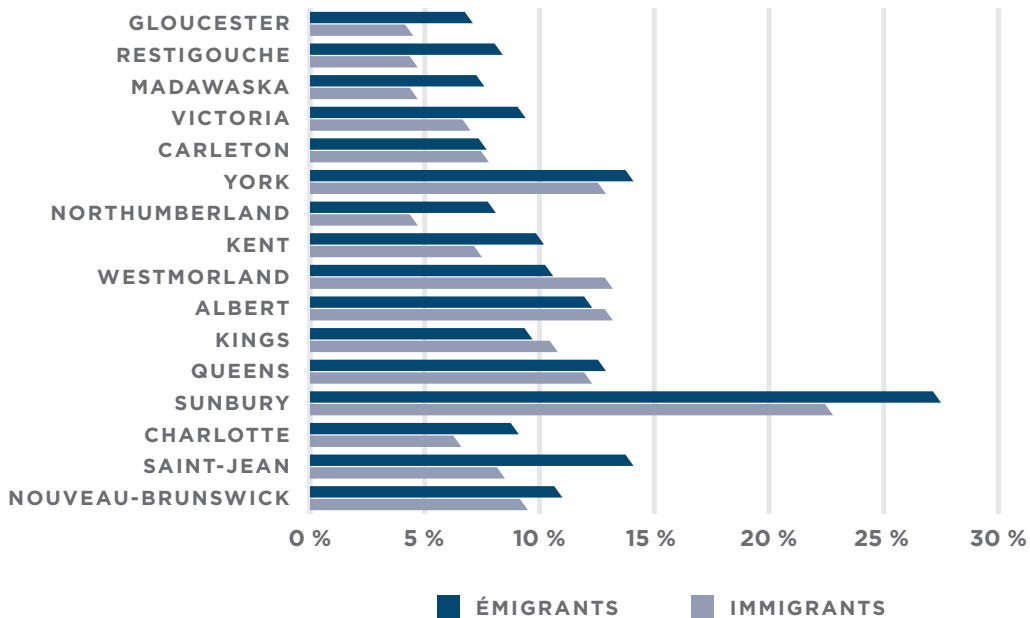
Le vieillissement de la population au Nouveau-Brunswick est aussi confirmé par l'étude des plus récents recensements.

Le Nouveau-Brunswick est dans l'ensemble plus vieux que la moyenne canadienne et cette tendance se maintient. Les comtés « plus ruraux », sont plus vieux que la moyenne du Nouveau-Brunswick alors que les comtés autour des trois plus grands centres urbains sont plus jeunes. On constate que la province comptait 29,7% moins de gens âgés de 0 à 14 ans en 2011, comparativement à 1986. La réduction de la proportion de jeunes est importante dans la majorité des comtés. York (Fredericton), Westmorland (Moncton) et Sunbury (Gagetown) sont les comtés où la diminution fut la plus faible. L'augmentation du nombre d'individus ayant 65 ans et plus est de 57% à l'échelle provinciale, et la croissance est plus importante dans les comtés plus « ruraux ».

D'une perspective de développement économique, une réduction de la population combinée au vieillissement réduirait les opportunités pour de nouvelles activités, voir même parfois le maintien d'activités existantes. L'offre de services publics (écoles, services médicaux, bureaux gouvernementaux, etc.) risque parfois d'être réduite pour refléter la diminution de la population. Pour les gouvernements locaux, la diminution de la population risque d'avoir des conséquences néfastes sur leurs revenus. L'offre du secteur privé risque également de diminuer avec une réduction du nombre de consommateurs.

À première vue, on pourrait penser que la principale piste de solution serait d'endiguer l'exode de la population. Toutefois, une analyse de la situation nous mène à une conclusion différente. En utilisant les données du recensement de 2006, on peut analyser la situation pour la période 2001 à 2006 (Figure 2). Ces données excluent la migration internationale : on mesure alors les migrants interprovinciaux, mais également infra provinciaux, pour autant que ces derniers aient changé de division de recensement.

FIGURE 2 : POURCENTAGE D'IMMIGRANTS ET D'ÉMIGRANTS (% POPULATION DE 2001), EXCLUANT L'INTERNATIONAL, NOUVEAU-BRUNSWICK ET COMTÉS, 2001 À 2006



SOURCE : STATISTIQUES CANADA, RECENSEMENTS

Les comtés « plus urbains » de York, Westmorland, Kings, Sunbury et Saint-Jean sont ceux qui ont connu les flux migratoires les plus importants. Toutefois, seuls trois comtés, Westmorland, Albert et Kings ont un solde migratoire positif. Ce sont en fait principalement les comtés « plus urbains » qui perdent une partie plus importante de leur population à l'émigration (Sunbury, York, Saint-Jean, etc.) alors que les comtés qui en perdent le moins sont Gloucester, Madawaska, Carleton, Northumberland et Restigouche.

On ne peut pas conclure qu'il y a un exode massif des régions plus rurales. Le défi dans les comtés plus ruraux est au niveau de l'attraction de nouveaux venus, car ce sont également les comtés (à l'exception de Carleton) où on retrouve la plus faible proportion d'immigrants.

L'organisation politique du territoire

Depuis les années 1960, le découpage territorial politique et administratif qui s'est installé graduellement a été un obstacle considérable à la coordination et à la concertation régionales aussi bien à l'échelle de la province qu'au niveau des communautés locales. Il est difficile d'agir sur des enjeux qui vont au-delà de la communauté locale quand les principaux mécanismes publics de prise de décision et de gestion se prêtent trop souvent à la recherche de solutions strictement locales et aux « guerres de clochers ».

Depuis que les députés provinciaux sont élus dans des circonscriptions à représentation unique (la population d'un même territoire élit un seul député), le mode de représentation a parfois constitué un handicap aux efforts de concertation régionale en vue de l'élaboration de plans de développement, car les élus peuvent être encouragés à représenter des préoccupations locales/paroissiales au détriment des considérations régionales.

Il n'y a pas que la carte politique provinciale qui comporte des défis en matière de développement des régions. Il y a aussi les arrangements administratifs provinciaux. Le gouvernement provincial ne compte pas de carte administrative unique. Il y a présentement autant de découpages administratifs qu'il y a d'agences ou de ministères provinciaux. Chaque agence et chaque ministère planifie et déploie ses activités en fonction d'un territoire administratif qui lui est propre, en tenant compte des droits des communautés linguistiques. Ainsi, par exemple, le ministère de la Santé affiche maintenant 2 grandes régions administratives (chacune comptant certaines zones) alors que celui de l'Éducation repose sur 7 régions. Dans d'autres ministères encore, comme dans celui de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le nombre de régions administratives varie en fonction des programmes. Un même ministère peut donc compter plusieurs cartes administratives distinctes. Voilà qui complique considérablement la coordination et l'intégration des actions publiques sur le territoire.

Au niveau provincial, il ne faut pas sous-estimer la difficulté de réduire le nombre de cartes administratives. Les responsabilités du gouvernement provincial sont si variées et ses activités si diversifiées qu'elles peuvent difficilement être déployées sur des régions administratives communes. Certains services sont de nature telle qu'ils peuvent être planifiés et livrés sur un grand territoire alors que d'autres supposent des rapports plus soutenus avec le citoyen, ce qui requiert que l'on agisse sur un espace territorial plus restreint.

Si les embûches au développement intégré des régions sont importantes sur la scène provinciale, elles sont tout aussi importantes au niveau des collectivités locales. Depuis les grandes réformes des années 1960, l'évolution des entités de gouvernance locale a grandement contribué à l'isolement des collectivités tout comme à la fragmentation de la prise de décision et du territoire.

Sur le plan local, le nombre d'entités, qui se comptent par plusieurs centaines (municipalités, DSL, agences et commissions), la façon dont elles sont structurées, leurs responsabilités et leur régime de taxation encourage la fragmentation. Très peu d'éléments dans la configuration actuelle de la gouvernance locale incitent à prendre en compte la perspective régionale. La situation actuelle incite davantage à maximiser les considérations locales et à favoriser les rivalités inter-collectivités. Le phénomène se reflète particulièrement dans la planification et le développement des infrastructures et des équipements publics (routes, loisirs, etc.)

Complémentarité rurale-urbaine

Au Nouveau-Brunswick, le clivage rural-urbain occupe une place importante dans le discours politique aussi bien que dans les discussions relativement au développement

économique et social. Plusieurs considèrent les zones rurales et zones urbaines comme s'il s'agissait de mondes distincts, aux intérêts totalement divergents. Pourtant, la distribution de la population et la structure de l'économie ne soutiennent pas une telle vision de la société. Plus de 85 % de la population provinciale réside dans un rayon de 50 kilomètres des huit cités. Un très grand nombre de néo-brunswickois, bien que résidant hors des frontières de ces mêmes centres, s'y rendent quotidiennement pour le travail.

Les populations urbaines, semi-urbaines (celles des villes/villages et DSL en périphérie des huit cités) et rurales entretiennent des liens très étroits par le biais de l'activité économique, des transports et du partage de nombreux services et loisirs aussi bien publics que privés.

Les zones rurales, bien qu'elles se répartissent sur de grandes surfaces, compte de moins en moins d'habitants. Il est aussi vrai que nos zones rurales sont confrontées à d'importants défis en ce qui concerne l'accès aux services et aux infrastructures. En outre, le maintien d'un environnement rural a souvent un coût financier non négligeable à long terme s'il est mal planifié. Cela ne signifie toutefois pas que les zones rurales n'aient rien ou peu à contribuer dans le développement des régions. La ruralité a beaucoup à offrir en complément, et non en opposition, aux zones urbaines et semi-urbaines. Elle nous fournit des matières premières essentielles et offre des lieux naturels de repos et de récréation pour l'ensemble de la population. Elle se trouve en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques et sert en quelque sorte de poumon vert pour tout le territoire.

L'organisation et la prestation des services doivent s'effectuer de manière à soutenir le plus possible l'objectif du développement. La distance, plus l'effet de débordement de la croissance des zones urbaines se fait sentir dans les zones rurales, et les avantages des milieux ruraux peuvent parallèlement être plus accessibles pour les populations urbaines. La distance physique entre zones urbaines et zones rurales constitue une variable importante dans la capacité d'intégration territoriale des régions. Le Nouveau-Brunswick jouit, à cet égard, d'un avantage non négligeable puisque les distances qui séparent les populations rurales et urbaines sont relativement faibles. Aussi, les technologies de communication et les moyens de transport modernes contribuent à les réduire davantage.

Il faut, toutefois, bien mesurer l'impact de la fermeture de bureaux de services gouvernementaux sur les communautés rurales. Plusieurs exemples récents, tel que la fermeture du bureau des Ressources naturelles à Kedgwick ou celui de Services Nouveau-Brunswick à Saint-Quentin et à Saint-Léonard dans le Nord de même que dans le Sud les bureaux de Port Elgin, Hopewell Cape, Gagetown et McAdam. Ajoutons à cela l'abandon des palais de justice de Grand-Sault, Richibucto, Sussex, Grand Manan et St. Stephen pour centraliser les services dans un milieu plus peuplé, plus urbain, qui portent à réfléchir sur le niveau de services provinciaux de base adéquat pour les régions rurales. Dans une stratégie de lutte à la décroissance démographique, ces décisions de fermeture et d'abandon de services ne sont pas propices à des initiatives de développement des régions et il semble nécessaire de mettre en place des mécanismes de prise de décision qui impliquent les communautés et évitent des décisions unilatérales.

L'aménagement et l'utilisation du territoire

L'enjeu principal de l'aménagement du territoire du Nouveau-Brunswick ne serait pas tant la taille de ses communautés, mais surtout leur faible densité de population. Actuellement, les coûts sociaux, environnementaux et économiques de cet étalement reposent sur chacune des communautés qui tentent de s'unir, de créer les conditions gagnantes à son essor. Toutefois, certaines utilisations du territoire habituellement associées à l'économie rurale (en particulier l'agriculture) sont, en quelques sortes, protégées par cette faible densité de la population. Favoriser une faible densité sur certains territoires peut ainsi être bénéfique au soutien de l'économie rurale et de la complémentarité rurale et urbaine, surtout lorsque celles-ci, par ses saveurs et couleurs locales, rendent la région dynamique et attrayante.

Les coûts du réseau routier des districts de services locaux assumés en partie par l'ensemble de la population, l'absence de planification régionale du territoire, l'absence d'un plan de transport, ne sont que quelques causes qui rendent problématique notre modèle de peuplement à faible densité.

De plus, comme la responsabilité de l'aménagement du territoire revient aux municipalités et aux CSR, les communautés doivent nécessairement faire partie des processus de planification et des discussions quant à l'extraction et l'utilisation des ressources sur leur territoire.

Les infrastructures

Les infrastructures publiques occupent une place déterminante dans le développement des régions.

On entend par infrastructures l'ensemble des installations territoriales nécessaires à la prestation des services publics. Elles couvrent un large éventail de moyens rendant directement ou indirectement possible le développement sur le territoire. Il peut s'agir d'installations en surface (routes ou voies ferrées), souterraines (eaux et égouts) ou abstraites (communication sans fil). Leurs coûts sont grandement variables, allant de quelques centaines de milliers à plusieurs milliards de dollars. Les trois niveaux (fédéral, provincial, municipal) de gouvernement ont un rôle à jouer dans leur financement et leur mise en œuvre, ce qui occasionne d'importantes difficultés de coordination et d'intégration.

Dans une perspective de développement intégré des régions, on peut difficilement séparer infrastructures municipales et provinciales puisqu'elles sont largement complémentaires. On ne peut, non plus, distinguer installations économiques et installations sociales ou culturelles étant donné qu'elles sont inter reliées : l'école ou l'hôpital ne constitue pas, à proprement parler, une infrastructure économique mais les deux peuvent, dans certaines circonstances, favoriser la venue ou la rétention d'entreprises. Aussi, les services sociaux ou culturels génèrent de l'activité commerciale et ont donc une incidence sur le développement économique.

Dans le contexte du développement des régions, on peut distinguer les infrastructures autrement qu'en fonction du niveau de gouvernement financièrement responsable. Il est utile d'établir plutôt une hiérarchie des infrastructures selon la nature de celles-ci. Ainsi, on distinguerait les infrastructures locales comme les systèmes d'eau et d'égouts (à moins

que celles-ci puissent être partagés avec des municipalités adjacentes), les infrastructures régionales ou inter-collectivités comme les complexes récréatifs/sportifs, les écoles et les hôpitaux, et enfin les infrastructures suprarégionales comme les grandes artères routières et les aéroports.

La recherche et l'innovation en milieu rural

Les milieux ruraux du Nouveau-Brunswick dénombrent plusieurs institutions de recherche, d'innovation et d'éducation. Sans fournir une liste exhaustive de celles-ci, il est tout de même aisé de citer les campus de l'Université de Moncton (UMCS et UMCE), ceux du Collège communautaire en régions (CCNB) et l'Institut de recherche sur les zones côtières (IRZC), ou encore la Station biologique de St. Andrews et le Centre Huntsman de sciences océaniques qui s'y est greffé.

De par leurs activités, ces institutions jouent un rôle clé dans les régions où elles sont implantées. À titre d'exemples : la Station biologique de St. Andrews apporte un éclairage sur les phénomènes qui affectent les populations d'espèces marines exploitées dans la province ; l'IRZC joue un rôle de catalyseur pour l'innovation dans l'industrie des pêches, de l'aquaculture, de l'agriculture, des tourbières, et de l'adaptation aux changements climatiques ; le CCNB dispose de centres d'innovation et de services spécialisés en sols, en eaux, en bioprocédés et en métaux ; l'UMCE héberge l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques (IRFN) qui vient d'obtenir une chaire de recherche œuvrant à produire des solutions et des outils concrets pour les aménagistes forestiers ; et l'UMCS développe de nouvelles technologies du langage commercialisables et des outils analytiques de pointe utiles à l'innovation dans divers domaines et industries nouvelles qui pourraient choisir d'investir dans nos régions. Les activités de recherche et de développement de ces centres sont motivées par la conviction que le développement viable des ressources de nos régions rurales exige des actions concertées entre les chercheurs, les individus, l'industrie, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que la communauté.

Il n'est plus à démontrer que la recherche, l'innovation, l'éducation et le soutien à l'entreprise jouent sur plusieurs plans, un rôle primordial en régions et aident à attirer et à y retenir des jeunes. L'enseignement postsecondaire propose des formations et un suivi académique permettant d'assurer la relève au niveau des compétences pour la sphère socioéconomique régionale. De plus, de par leurs activités, ces institutions constituent une source d'emplois bien rémunérés pour une main d'œuvre ayant un niveau d'éducation élevé et prête à s'investir socialement dans la communauté. Elles peuvent répondre à des défis et à des besoins, notamment dans le cadre du développement durable, de la valorisation et de la gestion des ressources, de la proposition de nouvelles technologies et procédés novateurs, de laboratoires et services d'analyse essentiels en région. La proximité de ces institutions représente certainement un atout majeur pour les régions, facilitant des échanges avec les communautés et une implication sociale soutenue. La recherche, l'innovation et l'éducation apportent ainsi un dynamisme et un rayonnement aux régions.

Cependant, malgré cette attractivité, il existe un manque d'intérêt des jeunes pour la réalisation de leurs études universitaires en région plus rurale. À la fin de leurs études

secondaires, plusieurs jeunes préfèrent faire leurs études dans de grandes villes (Moncton, Montréal, Toronto, etc.). À titre d'illustration, sur une cohorte de finissantes et de finissants des écoles secondaires localisés dans son bassin géographique de recrutement, l'UMCS ne réussit à attirer en moyenne que 20% des jeunes effectuant des études universitaires. Dans un contexte de déclin démographique ce taux est encore plus problématique, alors que l'innovation et l'éducation sont considérées comme la locomotive du développement économique et social des provinces.

Les conséquences du statu quo

Quiconque suit l'évolution de la situation sociale et économique du Nouveau-Brunswick ne peut que conclure que de poursuivre dans la même veine, en maintenant les politiques socioéconomiques actuellement en vigueur, ne peut conduire à son amélioration. Le déclin démographique et la croissance économique pratiquement anémique de la province appelle à une mobilisation au changement.

Bien que les termes utilisés et les structures des programmes de développement aient changé, l'approche au développement est restée à toute fin pratique la même depuis la fin des années 90.

Si les deux dernières campagnes électorales provinciales ont été marquées par la volonté politique des aspirants au pouvoir de travailler en étroite collaboration avec les communautés et leurs citoyens, en matière de stratégie de développement et d'organisation politique et sociale du territoire, peu d'éléments nouveaux et significatifs ont été introduits quand ils ont accédé au pouvoir. L'engagement citoyen dans la prise en charge du développement des régions est resté figé dans le discours, alors que la structure des programmes, leurs critères et leurs objectifs restent à la discrétion, souvent opaque, tant des autorités politiques, et par conséquence des autorités administratives.

Les pistes de solution

Il ressort du Sommet de Dalhousie deux piliers sur lesquels le développement des régions pourrait être relancé avec succès.

Les intervenants du milieu sont confiants qu'un rapprochement des autorités politiques avec les citoyens et les représentants du monde municipal, du monde des affaires et du mouvement associatif conduirait à l'adoption d'une politique de développement des régions plus propice à l'atteinte d'une prospérité reconquise par les régions, tout en maintenant la cadence de développement des centres urbains de la province. Un partenariat réel, concret, entre le gouvernement et les intervenants des régions constitue ce premier pilier.

Les autorités politiques répètent souvent que ce n'est pas leur rôle de créer des emplois, que leur responsabilité est de créer un climat propice au développement économique. Ce climat propice prend plusieurs formes. Il ne s'arrête pas à des programmes d'aide financière visant la relance économique, il passe aussi par la planification et la mise en œuvre de structures administratives qui facilitent et appuient les initiatives de développement

convenues entre les citoyens et le gouvernement. La restructuration des mécanismes de gouvernance locale et des structures de livraison des services gouvernementaux constituent ce deuxième pilier sur lequel bâtir une stratégie durable de développement des régions.

Dans une province comme le Nouveau-Brunswick, il est absolument essentiel que le gouvernement provincial perçoive les régions rurales de la province comme des territoires propices au développement économique, un développement complémentaire aux opportunités qui s'offrent aux centres urbains, en particulier les pôles que sont Moncton, Fredericton et Saint-Jean.

Additionnellement, les gouvernements, tant provincial que fédéral, doivent éviter d'étouffer le développement des régions rurales du Nouveau-Brunswick en les privant des services auxquels tiennent les citoyens.

UNE BONNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ENSEMBLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les politiques de gestion des ressources naturelles (par ex. les forêts publiques, l'exploitation des petits fruits, comme le bleuet, et des produits non-ligneux, comme le sirop d'érable) devraient favoriser les communautés adjacentes à ces ressources, en tenant compte des intérêts socioéconomiques de celles-ci et en les impliquant dans l'élaboration des politiques de gestion et la planification des projets d'exploitations.

Il sera difficile de mettre en œuvre un développement économique tangible de toutes les régions du Nouveau-Brunswick si les gouvernements n'y voient que le coût qui y est rattaché. Il serait nettement préférable d'identifier et de favoriser l'épanouissement des forces économiques planifiées et promues par les régions.

Des régions qui prennent en charge leur développement, en laissant de côté les guerres de clocher et les rivalités locales et régionales, représentent sans doute la voie par laquelle passe la prospérité de toute la province.

Collaborateurs à la rédaction

Mélanie Aubé,
Institut de recherche sur les zones côtières inc.

Pierre-Marcel Desjardins,
Institut canadien de recherche en politiques
et administration publiques

Jean-Guy Finn,
Consultant en gestion du secteur publique

Gastien Godin,
Institut de recherche sur les zones côtières inc.

Pascal Hudon,
UPC/MICU

Jean Saint-Cyr,
Analyste de politiques

Marion Tétégan,
Institut de recherche sur les zones côtières inc.

Sous la coordination de :

Frédéric Dion,
Association francophone des municipalités du N-B

Eugénie Boudreau,
Association francophone des municipalités du N-B

Mike McKendy,
Consultant en gestion du secteur publique

www.regionsfortesnb.ca

 **Sommet sur le développement des régions**
 **RegionsNB**

